

## Gestion des congés payés - En savoir plus

Simplifiez la gestion des congés payés

Nous avons sélectionné pour vous un service pour vous simplifier la gestion des congés payés.

Le taux d'appel de cotisation est de 14,80 % de la masse salariale brute comprenant les charges patronales U.R.S.S.A.F. et A.S.S.E.D.I.C. ainsi que l'indemnité de congés payés.

Ce taux est un maximum et il est fixé par les membres du Conseil d'Administration une fois par an. Il y a donc restitution aux entreprises adhérentes du trop perçu des cotisations.

Sur les trois derniers exercices, le reversement effectué est de 0,86 point soit un taux réel de 13,94 % au lieu des 14,80 % provisionnels.

En contrepartie d'une cotisation (14,80% de la masse salariale brute de l'entreprise), la CICIP2R rémunère aux salariés des entreprises adhérentes les indemnités de congés payés et les charges afférentes.

Nos adhérents réalisent ainsi une économie de l'ordre de 300 € par an et par salarié en bénéficiant par notre intermédiaire d'un taux d'accident du travail de 0.5%, d'une diminution de votre masse salariale et donc des taxes assises sur les salaires ainsi que d'une majoration de 10% de votre réduction Fillon.

Caisse Interprofessionnelle des Congés de la Région Rhodanienne CICIP2R

3 Chemin du Jubin – 69574 DARDILLY CEDEX

Tel 04 37 49 69 29 / Fax 04 37 49 69 28

En partenariat avec

Vos avantages :

Economisez 295 Euro par salarié et par an

Diminuez votre masse salariale de 10%

Bénéficiez de l'exonération du versement transport

Profitez d'un taux d'accident du travail de 0,50 %

Comment accéder au service Gestion des congés payés ?

Vous pouvez simplement cliquer sur "Accès aux services" et vous serez alors automatiquement dirigé vers notre service de Gestion de congés payés.

